Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 février 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 47, avenue Godfrey

L'objet est de régulariser :

- l'implantation d'un bâtiment principal unifamilial détaché avec une marge latérale droite de 2,76 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone H-315 du *Règlement de zonage* prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres

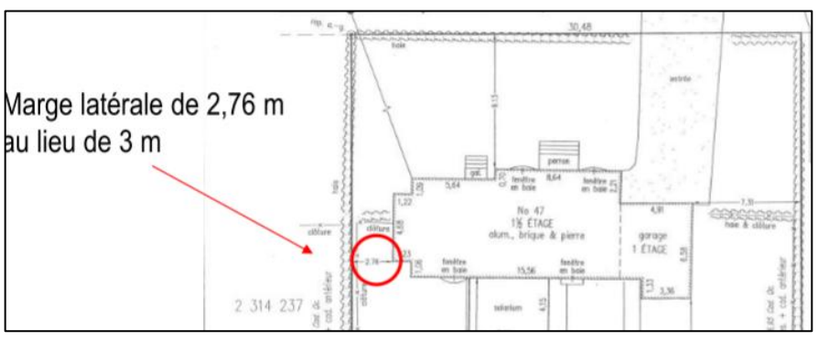

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 janvier 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA